

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020

INTERVENTIONS DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES

Délibération 2 - "Villes et Pays d'art et d'histoire" - Convention à conclure - Approbation et autorisation de signature. Philippe Deguiral

Mes chers collègues,

il nous est proposé d'autoriser le maire à signer la convention Ville d'art et d'Histoire avec l'état, suite à l'obtention du label sus nommé.

Il s'agit d'un label très gratifiant et honorifique pour notre ville, la municipalité, nos concitoyens.

Il est certainement le fruit du travail conséquent des membres des services qui ont dû œuvrer avec beaucoup de dynamisme et de conviction pour l'élaboration de ce magnifique dossier. Le fruit aussi du travail de nos aïeux dans cette ville jeune mais avec un patrimoine immobilier et historique conséquent. Un travail remarquable actuel des professionnels pour le maintien, la rénovation et la qualification de ce patrimoine.

Nous savons que le cahier des charges pour maintenir ce label sera lourd.

Gageons qu'il sera parfaitement associé à la participation des citoyens nazairiens, qu'il permettra de faire encore mieux connaître l'Histoire de notre ville, la beauté et la singularité de certains bâtiments, édifices, objets et œuvres d'art.

Faisons le vœu également que de plus en plus de nazairiens et nazairiennes connaîtront la signification de certains monuments et puissent les rattacher à des moments historiques de notre Ville. Il est probable qu'un parcours dédié avec signalétique appropriée seront mis en place.

Nous avons souvent rappelé dans ce conseil et à d'autres moments importants de la vie de la cité toute l'importance du travail de mémoire.

« Ceux qui ne connaissent pas leur Histoire s'exposent à ce qu'elle recommence » phrase attribuée à Elie Wiesel. En citant cet homme un mois avant la commémoration de la journée du souvenir de la déportation lors du dernier WE de mars, je vous renvoie mes chers collègues à la délibération un peu plus loin dans ce conseil consacrée à la maison de l'Europe.

La démocratisation de la culture, tous les types d'échanges autour de toutes les pratiques artistiques, les débats, participent à nous faire grandir et à rester debout face à l'ignorance, la stigmatisation, bref contre la négation de l'intelligence.

Par conséquent ce label peut et doit avoir du sens. La vision d'Avenir citée dans le texte de la délibération en est un terreau.

Nous ne pouvons donc que soutenir cette démarche et espérer que le maintien et la mise en place des grands axes de ce label soient toujours accompagnés et nourris de ce sens.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020

INTERVENTIONS DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES

Délibération 6 - Ilot Soleil Levant - Principe de cession de parcelles communales - Autorisation de déposer une demande de permis de construire - La Société civile coopérative de construction « Soleil Levant S3C » Pascale Hameau

Habitat participatif : en quoi ça consiste ?

Comme son nom l'indique, « l'habitat participatif » signifie que plusieurs personnes se regroupent pour réfléchir à un projet immobilier en commun. Chaque « participant » dispose d'espaces privés mais surtout d'un accès à des espaces communs à partager comme un jardin ou des pièces de vie.

L'habitat participatif est adapté aux personnes et aux familles qui ont par exemple en commun des principes de développement durable et la volonté de vivre dans une certaine forme de communauté. En effet, le fer de lance de ces habitations est de « consommer autrement » et notamment de réduire leurs empreintes écologiques.

Un mélange entre colocation et copropriété

Les projets d'habitats participatifs sont une nouvelle manière de construire la ville et la vie de quartier. Plus économe en foncier grâce aux espaces de vie partagés, ils sont aussi une économie de 5 à 15 % sur les coûts de construction. Il est ainsi possible de densifier l'habitat en préservant la qualité de vie.

Que peut-on mettre en commun dans un habitat participatif ?

Mise à disposition d'une voiture à partager

Jardin et potager communs

Laverie commune (plus économique qu'un équipement individuel)

Mise à disposition d'un logement pour accueillir des amis

Tout un étage réservé aux enfants

Une terrasse commune au dernier étage d'un immeuble ou sur le terrain.

Autre avantage : mieux connaître ses voisins puisque vous êtes amenés à côtoyer les co-habitants avant la conception du projet, vous êtes assurés de partager votre futur lieu de vie avec des gens qui partagent vos idées et qui auront envie d'entretenir de bonnes relations de voisinage. Sans compter sur la véritable entraide qui se développe entre les co-habitants. Une vie en communauté productive : tous les co-habitants ont des valeurs communes et réfléchissent ensemble pour le bien de la communauté. D'ailleurs, ils sont financièrement solidaires entre eux, même si chacun participe selon ses moyens.

La France en est encore au stade des balbutiements pour ce type de projets immobiliers, contrairement à l'Allemagne, la Suisse ou la Norvège. L'habitat participatif constitue près de 15 % du parc immobilier norvégien. Mais gageons que ce type d'habitat prometteur, qui met en avant la vie en communauté et la gestion durable, va se développer dans notre commune dans les années à venir.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020

INTERVENTIONS DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES

Délibération 13 - Dispositif d'Accompagnement des Initiatives Citoyennes (DAIC) - Attribution des subventions aux porteurs de projets – Autorisation. Sarah Trichet-Allaire

Voici un beau projet que les initiatives citoyennes. Nous regrettons cependant la limitation de l'attribution de ces financements à des particuliers.

Dans la plupart des autres villes, les groupes d'habitant·es et les associations peuvent également répondre aux projets d'initiative citoyenne, ce qui permet un développement bien plus important. Ce pourrait également être une porte ouverte au développement d'une économie sociale et solidaire. Je pense par exemple au projet République !, un projet précédemment voté. Il s'agit des grandes photos apposées sur les vitrines vides de notre centre-ville. Vous pouvez par exemple voir les commerçants de Black Trombone au début de l'avenue de la République, au niveau du Bon Passage. Ce projet a commencé avec une initiative citoyenne, mais pourrait déboucher sur une activité économique : est-ce qu'un accompagnement est fait en ce sens ?

Délibération 14 - Association de commerçants " Destination Paquebot " - Convention de subvention de fonctionnement 2020 - Approbation et autorisation de signature. Pascale Hameau

À la veille des élections, il est de bon ton de dire que tout va bien, qu'on a tout réussi, bref l'autocritique n'est semble-t-il pas autorisée dans cette majorité.

Nous avons effectué de nombreux travaux dans le centre-ville durant ce mandat. Certains avec succès, d'autres moins (Marquage au sol : 300 000 €). Mais nous constatons que les commerces de CV souffrent encore et que de trop nombreuses cellules restent vides.

La concurrence avec les zones commerciales de périphérie se fait durement ressentir ici comme dans toutes les villes qui ont permis la multiplication et l'extension de ces zones. C'est pourquoi, il nous semble urgent aujourd'hui de geler toute future extension.

C'est pourquoi, nous sommes aussi attachés à soutenir les commerces de proximité avec un accès facilité, des zones apaisées pour s'y déplacer en toute sécurité.

Cette deuxième association des commerçants, loin de se mettre en concurrence de Saint-Nazaire Shopping, ajoutera au contraire du dynamisme dans les actions commerciales menées dans le centre-ville.

Mais il ne faut pas oublier qu'un centre-ville, ce n'est pas seulement une suite de commerce, mais aussi un lieu de balade, de jeux, de rencontres, voire d'études avec l'installation prochaine de l'école d'ingénieurs.

Et c'est pourquoi nous voterons favorablement à cette subvention attribuée à l'association des commerçants du centre-ville.

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020

INTERVENTIONS DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES

Délibération 17 - La Maison de l'Europe à Nantes - Adhésion et autorisation de signature. Philippe Deguiral

L'Ignorance mène à la peur, la peur à la haine, la haine conduit à la violence, nous explique le médecin philosophe arabe AVERROES.

Nous sommes pour la plupart autour de cette table des européens convaincus.

Convaincus de faire perdurer cet idéal né après les horreurs de la 2^e guerre mondiale.

Les ennemis d'hier sont appelés à construire des ponts plutôt que des murs.

Les échanges entre jeunes européens, culturels, sportifs, ludiques sont des garants pour le maintien de cette paix à laquelle tout le monde aspire. La connaissance de l'autre, les différents partages contribuent à faire obstacle au rejet de ce qui est différent, au rejet du racisme, de la xénophobie, de la stigmatisation.

Nous ne pouvons que soutenir et approuver le projet de l'obtention du label Corps européen de Solidarité pour l'envoi de jeunes en service civiques européens.

Les élus écologistes sont bien sur favorables à l'adhésion de la Ville de Saint Nazaire à la Maison de l'Europe à Nantes et à la signature de cette convention et à toutes les actions humanistes qui permettent aux jeunes et moins jeunes nazairiens, de s'identifier citoyens européens avec toutes les valeurs de respect et de concorde qui l'accompagnent.

Délibération 32 - Expérimentation du permis de louer – Convention de partenariat 2020 avec la CARENE – Approbation et autorisation de signature. Fabrice Bazin

C'est grâce à la loi ALUR, loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové portée par Madame Cécile Duflot, alors ministre écologiste de l'égalité des territoires et du logement que la CARENE peut expérimenter le Permis de Louer. Comme quoi il est possible d'avoir comme priorité la question écologique tout en apportant des réponses aux problématiques sociales, sociétales, démocratiques, etc. Ce n'est pas incompatible loin de là.

Marchands de sommeil. Comment au début du 21^e siècle des personnes peuvent encore faire payer un loyer au prix fort au mépris de la santé et de la sécurité des locataires. En France on considère qu'environ 1 millions de personnes sont contraintes de vivre dans des conditions d'habitat dangereuses et indignes.

Il est dommage que nous n'ayons pas dans les pièces annexes de ce conseil municipal les premiers éléments du bilan provisoire de la première année de mise en place de ce permis de louer. Les premiers éléments qui permettent de savoir quel est le nombre de nos concitoyen.e.s et sûrement voisin.e.s concerné.es par cette situation.

Comme je le disais dans mon introduction la loi ALUR a mis en place ce permis de louer. Mais elle n'a pas fait que cela.

Elle mettait aussi en place l'encadrement des loyers, un moyen efficace pour lutter contre la spéculation immobilière. Couplé à la zéro artificialisation, cela permettait de répondre à la fois à l'urgence climatique et à l'urgence sociale. Il est dommage que le gouvernement Valls

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2020

INTERVENTIONS DES ÉLU.E.S ÉCOLOGISTES

comme le gouvernement actuel, avec la loi ELAN, ait rendu facultative cette mesure qui a pourtant fait ses preuves en Allemagne et permet d'élever le niveau de vie de la population.

Parce que les élu.e.s écologistes considèrent que la question écologiste est première, mais pas unique. Nous voterons favorablement cette délibération.

Délibération 33 - Requalification du Boulevard de la Légion d'honneur / Boulevard Leferme / Boulevard de la Liberté (Phase 1). Sarah Trichet-Allaire

Les élu-es écologistes se réjouissent de voir (enfin !) cette délibération sur le boulevard de la Légion d'honneur, Leferme et de la Liberté. Je rappelle pour ceux et celles qui nous regardent qu'il s'agit du boulevard passant devant la base sous-marine, reliant la place du commando à Méan-Penhoët. Un axe important, où la circulation est aujourd'hui exclusivement tournée vers les véhicules motorisés. Dans cette requalification, nous aurons des voies cyclables sécurisées, indispensables pour développer les mobilités douces.

Ce modèle de voie de circulation est à dupliquer partout en ville, pour que chaque nazairienne et nazairien, les enfants comme les anciens, puissent circuler à vélo en toute sécurité.